

Des voix: Ce n'est pas vrai.

M. Colletette: Nous savons quelle est la position de l'opposition officielle dans ce débat. Elle n'en a tout simplement aucune. En fait depuis trois semaines nous assistons à des manœuvres d'obstruction de la part de l'opposition officielle à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Colletette: Elle a maintenant l'audace de présenter une motion de subsides l'un des jours qui lui sont réservés, nous priant d'étudier une affaire compliquée contenue dans la résolution c'est-à-dire le rapatriement de la constitution selon la formule de Vancouver. Elle demande un débat et un vote de la chambre dans un délai de trois heures cet après-midi, tout en réclamant à cor et à cri qu'on lui accorde le temps de débattre la motion 13 en comité. Elle demande qu'on prolonge la durée du comité et de l'autre débat et que l'on diffère la présentation du rapport du comité. Tout se résume en fait à ceci: une règle pour le Conservateur et une règle pour les autres. Voilà la situation, il s'agit bien d'une motion malaisante à laquelle nous sommes confrontés cet après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Peut-on ainsi déformer les faits!

M. Colletette: Je discerne dans la formulation de cette motion la touche remarquable du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et du député du Yukon (M. Nielsen). Elle témoigne de mauvaises intentions, ou peut-être d'une méconnaissance flagrante du Règlement. Le député de Nepean-Carleton et ses collègues savent pertinemment qu'aux termes de l'article 58(9) du Règlement, il s'agit ici d'une motion de défiance. Si les députés ministériels étaient disposés à accepter cette motion, si nous votions dans le même sens que l'opposition officielle...

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous aurions une nouvelle constitution.

M. Colletette: ... nous n'aurions plus de gouvernement.

Une voix: Nous n'en avons pas de toute façon.

M. Colletette: C'est une motion de défiance et les députés le savent bien. La teneur de la motion n'a pas d'importance, quels que soient ses mérites.

M. Clark: Demandez-le à Lester Pearson.

M. Colletette: Certains arguments avancés au cours du débat sur cette motion sont peut-être valables, mais nous avons les mains liées par le Règlement de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Colletette: Si nous votions avec l'opposition, il n'y aurait plus de gouvernement; il y aurait des élections.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je baisse les yeux.

M. Colletette: Il s'agit donc nettement d'une interprétation erronée de notre Règlement ou, sinon, de pure, d'absolue méchanceté.

M. Baker (Nepean-Carleton): Souriez, David.

La constitution

M. Colletette: Compte tenu de ce qui se passe depuis trois semaines, nous pourrions probablement dire que l'opposition officielle... Je vois le député de Nepean-Carleton faire des grimaces grossières.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ris.

M. Colletette: Il ne convient pas, à un député de son importance en sa qualité de leader à la Chambre de l'opposition officielle, de grimacer et de ridiculiser les travaux de la Chambre. C'est honteux!

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député peut se permettre toutes les expressions antiréglementaires qu'il voudra, mais je n'ai pas fait de grimaces grossières, à moins que mon ami voie dans un sourire de dérision, face à son argument idiot, une expression grossière.

● (1650)

M. Colletette: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à commenter l'interpellation hautaine du député de Nepean-Carleton. Il est évident que la solidité de nos arguments commence à faire son effet de son côté et dans les rangs de l'opposition, qu'elle commence à s'énervier devant la solidité de la position que nous exposons de façon si convaincante depuis quelques semaines. Voilà pourquoi le chef de l'opposition s'énervé à sa place, qu'il grimace et s'échauffe, qu'il interpelle le ministre de la Justice (M. Chrétien) et le député d'Oshawa (M. Broadbent). Il sait que sa situation est intenable.

Une autre raison fait que cette motion est malaisante, *michevius*, comme on dit en anglais.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): *Mischievous!*

M. Colletette: Va pour la prononciation en usage à Victoria ou à Esquimalt-Saanich. Je ne suis pas inflexible sur l'anglais.

Je poursuis, monsieur l'Orateur. Si nous votons en faveur de la motion de l'opposition, le gouvernement tombe, le Parlement est dissous et il y a des élections. Mais si nous votons contre la motion cet après-midi, comme nous allons le faire, je ne pense pas que l'opposition comprenne bien ce qui va se passer. Car cela aura pour effet d'empêcher par la suite le comité spécial mixte d'étudier l'argument au fond. C'est ce qui me fait mettre en doute leur sincérité, leurs motifs. Le chef de l'opposition (M. Clark) a parlé de ce qu'il appelle le consensus de Vancouver. Il bluffe. S'il était vraiment sérieux, il n'aurait pas présenté cette motion cet après-midi, car son rejet interdit d'y revenir par la suite, ou même de l'adopter. Si les arguments du chef de l'opposition ne sont pas calculés pour mal faire, ils sont malhonnêtes, et c'est ce que je pense. Il tend un piège à la Chambre. C'est un traquenard bien conservateur.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous fendez les cheveux en quatre!

M. Colletette: Monsieur l'Orateur, depuis trois semaines que tous les partis font assaut dans ce débat d'émotion passionnée et d'intelligence. Il y a eu de remarquables interventions—j'ai été ici presque tout le temps—de la part de tous les partis.

M. Paproski: La série s'interrompt avec vous.